

Les collectes

District de NDG et sud du territoire de CDN

Collections

NDG district and CDN south



Mardi
Thursday

Jour/Day



Soir/Evening



Vendredi
Friday

Jour/Day



Soir/Evening



Les MARDIS, le jour, dans les 2 secteurs illustrés sur la carte, déposez votre bac entre 21 h la veille et 7 h le matin de la collecte.

During the day on TUESDAY, in the two sectors indicated on the map, place your bin on the curb between 9 p.m. the day before the collection and 7 a.m. the morning of the collection.

Ordures ménagères / Household waste

Objets encombrants et débris de construction, rénovation et de démolition
Bulky objects and construction, renovation and demolition debris

Matières recyclables / Recyclable materials

Résidus alimentaires / Food waste

Nouveauté pour les bâtiments de 8 logements et moins dès le vendredi 5 mai

Eight or fewer dwelling units:
New as of Friday, May 5



La collecte d'ordures ménagères du vendredi est remplacée par une collecte de résidus alimentaires.

Résidus alimentaires

Lieu du dépôt du bac brun : devant votre résidence

The household waste collection on Friday will be replaced by a food waste collection.

Food waste

Where to place the brown bin: in front of your building

Heure du dépôt du bac brun When to place the brown bin	Vendredi Friday	Jour/Day	Entre 21 h la veille et 7 h le jour de la collecte Between 9 p.m. the day before the collection and 7 a.m. the morning of the collection
		Soir/Evening	Entre 7 h et 16 h 30 le jour de la collecte Between 7 a.m. and 4:30 p.m. the day of the collection

Pour plus de détails / For further information
ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg

En cas de perte ou de vol du bac brun, communiquez avec :
In the event that a brown bin is lost or stolen, please contact:
Éco-quartier Notre-Dame-de-Grâce • 514 486-2727 • ecoquartier@gmail.com

Pour le territoire situé au nord du chemin de la Côte-Saint-Luc
For the parts of the territory north of chemin de la Côte-Saint-Luc
Éco-quartier Côte-des-Neiges • 514 738-7848 • info@socenv.ca